

24/7) Convention précisant les conditions dans lesquelles l'Atelier d'Art et d'Architecture Gilbert ROYER apportera sa collaboration pour la construction d'un groupe scolaire de 11 classes sur le terrain dit de " l'ancien Théâtre ". ECOLES

M. le Maire donne lecture du rapport :

" Mesdames, Messieurs et chers collègues,

J'ai l'honneur de vous soumettre ci-joint le dossier d'avant-projet de construction du groupe scolaire (filles) qui doit être construit sur le terrain dit de " l'ancien Théâtre "

J'ajoute que ce projet établi par l'Atelier d'Art et d'Architecture Gilbert ROYER a déjà été soumis à la Commission de Contrôle du choix d'implantation des constructions scolaires qui a émis un avis favorable.

Mesdames et Messieurs, je vous demande également d'approuver la convention précisant les conditions dans lesquelles l'Atelier d'Art et d'Architecture Gilbert ROYER apportera sa collaboration pour la construction du groupe scolaire en cause.

Je mets la question aux voix ./.

Approuvé,

Adopté à l'unanimité.

Saint Denis le
6 Octobre 1965
M. le Préfet et
par délégation le
Secrétaire Général.

Signé: J. Chuchard.